

**Procès-verbal du Conseil d'établissement
du 14 mai 2026**

Le conseil d'établissement commence à 18h05

Déclaration de présence de Mme Pascale Carrillo,proviseure.

1. Approbation de PV du 3/12/25

Vote à l'unanimité

2. Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2025
- 2- Approbation du règlement intérieur du Conseil d'établissement.
- 3- Mise en place des instances 2026
- 4- Bilan de la rentrée 2026
- 5- Présentation budget 2026
- 6- Modifications du Règlement Intérieur
- 7- Divers

Vote à l'unanimité

3. Approbation du Règlement Intérieur du Conseil d'Etablissement

Vote à l'unanimité

4. Mise en place des commissions

Conseil du second degré / Consejo de Secundaria

		Titulaires	Suppléants	
Membres de droit forman parte del Consejo de Establecimiento, titulares o supleentes	Proviseure	Pascale Carrillo		
	Proviseur-Adjoint	Maria Elena Ponton		
	Directeur de gestion	Jorge Torres		
	CPE	Dominique De Halleux		
	Représentants des Personnels enseignants et d'éducation	Adrien Marques		
		Laura Moreno		
		Andrea Soto		
		Francisco Espejo		

	Représentants des personnels administratifs et de service	Lydie Darnand	Charlie Lebatteux
	Représentants des parents	Juan Contreras	Marioly Vallejos
		Barbara Segura	Andrea Barahona
	Représentants des élèves	Javiera Lillo	Mariano Espinoza
Franco Herrera		Andrés Canales	
Membres consultatifs	Président du CAA-CVL	Agustina Barra	Marina Dumais

Conseil de discipline / Consejo de disciplina

		Titulaires	Suppléants
Membres de droit	Proviseure	Pascale Carrillo	
	Proviseur-Adjoint	Maria Elena Ponton	
	Directeur de gestion	Jorge torres	
	CPE	Dominique De Halleux	
Membres de droit des représentantes que forman parte del Consejo de Establecimiento, titulares o suplentes	Représentants des Personnels enseignants et d'éducation	Guillaume Vichery	
		Laura Morena	
		Adrien Marques	
		Francisco Espejo	
	Représentant des personnels administratifs et de service	Lydie Darnand	Charlie Lebatteux
	Représentants des parents	Claudia Woywood	
		Cristian Morales	
		Si problème collègue	
	Représentants des élèves	Javiera Lillo	Andrés Canales
		Franco Herrera	
Mariano Espinoza			

Commission Hygiène et sécurité (CHS)/ Comisión Higiene y Seguridad

		Titulaires	Suppléants
Membres de droit	Proviseure	Pascale Carrillo	
	Directrice du Primaire	Sonia Esteves	
	Directeur de gestion	Jorge Torres	

	CPE	Dominique De Halleux	
Membres de droit des représentantes Representantes designados que no forman parte obligatoriamente del Consejo de Establecimiento	Représentants des Personnels enseignants et d'éducation	Adrien Marques	
		Anabela Heintz	
		Charlie Barraud	
		Guillaume Vichery	
	Représentant des personnels administratifs et de service	Ingrid Gonzalez	
	Représentants des parents	Giannina Fiori	Katherine Duran
		Xavier Bezelin	Paulina Herrera
	Représentants des élèves	Javiera Lillo	Mariano Espinoza
Franco Herrera		Andrés Canales	

Cellule de formation Continue

Membres de droit	Provisure	Pascale Carrillo
	Provisure-Adjointe	Maria Elena Ponton
	Directeur de gestion	Jorge Torres
	Directrice de classes primaires	Sonia Esteves
Membres de droits des représentants no forman parte obligatoriamente del Consejo de Establecimiento	Représentants des Personnels enseignants du 1 ^o degré	Yens Ulrici
		Ghislain Bourrat
	Représentants des Personnels enseignants du 2 ^o degré	Marie-Laure Pierre
		Charlie Barraud
	Représentants des personnels administratifs et de service	Lydie Darnand
		Charlie Lebatteux

Comission éducative/ comisión educativa

Membres de droit	Provisure	Pascale Carrillo
	CPE	Dominique De Halleux
Membres de droits des représentants Nommés par le chef d'établissement	Représentant des Personnels enseignants	Professeur principal de l'élève concerné
	Représentant des parents	Cristián Morales
Personas invitadas por la Rectora según la necesidad		

5. Bilan de la rentrée

Nouveau personnel :

Poursuite en 2026 des options en terminale qui permettent aux élèves de proposer un dossier Parcoursup plus attractif. Le lycée pourrait ouvrir la troisième option Terminale, DEGMC (Droits et enjeu du monde contemporains) mais nous n'avons pas les ressources pour mettre en place cette option. Nous espérons que cela sera possible à l'avenir car le profil de nos élèves correspond aux contenus de cette option.

Résultats Baccalauréat

La proviseure adjointe souligne que l'intérêt des élèves pour faire valoir leur diplôme du baccalauréat est en augmentation. En effet, un travail d'information a été accompli auprès des élèves pour mettre en lumière les avantages que le baccalauréat peut apporter aux élèves.

4 élèves avec la mention TB

2 de ces élèves étaient concernés par la Bourse excellence major qui donne 900 euros par mois aux élèves étrangers qui ont mention TB et qui ont un projet d'études ambitieux en France. Un seul élève était éligible, (l'autre élève ayant été écarté car le taux d'absences était trop élevé) et il a pourtant refusé cette bourse.

L'an passé un élève avait aussi obtenu la bourse et l'a finalement refusé. Nous devons effectuer un travail auprès des élèves pour le lycée d'Alembert compte parmi les lauréats.

ADN : programme de l'AEFE. Système d'échange entre élèves du réseau AEFE. Les échanges ont lieu en 2nd. 6 élèves de 3eme ont postulé en 2025, 4 sont finalement partis en 2026. Le niveau seconde est choisi car il n'y a pas d'examen sur ce niveau.

Les parents financent le billet d'avion et l'assurance. Les frais scolaires restent dus à l'établissement d'origine mais rien n'est facturé dans le lycée d'accueil.

Nouveautés Primaire :

L'EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère)

Cette année marque le lancement du dispositif EMILE au sein des classes de CP et de CE1. Ce dispositif vise à renforcer l'exposition des élèves à la langue anglaise à travers l'enseignement d'une discipline scolaire.

Après réflexion de l'équipe pédagogique, il a été choisi de mettre en œuvre l'EMILE dans le domaine des arts plastiques. Les séances sont coanimées par la professeure de la classe et la professeure d'anglais : la première assure les apports disciplinaires en français tandis que la seconde intervient en anglais.

Ainsi, les élèves bénéficient de l'horaire réglementaire d'enseignement de l'anglais (1h30 hebdomadaire) auquel s'ajoutent 45 minutes d'arts plastiques enseignées en anglais.

Ce dispositif a vocation à se développer progressivement. Dès l'année prochaine, les classes de CE2 rejoindront le projet. Un niveau supplémentaire sera intégré chaque année afin que, dans trois ans, l'ensemble des classes de l'élémentaire bénéficie de ce parcours renforcé en langue anglaise.

Le Pôle Inclusion

Cette année, le lycée a engagé une nouvelle dynamique autour de la question de l'inclusion par la création d'un Pôle Inclusion réunissant les professionnels du primaire et du secondaire.

Participant à ce travail :

- L'équipe Pas à Pas du primaire (psychologue scolaire, référente EBEP, psychopédagogue et AESH mutualisée) ;
- Les psychologues et psychopédagogues du secondaire.

Les réflexions menées s'inscrivent dans une conception large de l'inclusion, englobant notamment :

- L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) ;
- L'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des discriminations ;
- Le respect de la diversité et du vivre-ensemble.

Ces rencontres permettent de développer une vision cohérente à l'échelle de l'établissement, d'identifier les besoins et de construire des actions communes, qu'il s'agisse d'accompagnements, de sensibilisations ou de formations destinées aux élèves, aux familles et aux personnels.

Selon les thématiques abordées, des représentants de parents d'élèves pourront être associés à certaines réunions afin d'apporter leur regard et de contribuer à la réflexion collective.

Groupe de travail autour des récréations

Afin de répondre aux préoccupations exprimées par différents acteurs de la communauté scolaire, un groupe de travail consacré aux temps de récréation a été constitué cette année.

Cette thématique a émergé à plusieurs reprises au sein des différentes instances de l'établissement: réunions pédagogiques, réunions de vie scolaire, échanges avec les familles, Conseil des élèves élus, etc. Les temps de récréation constituent en effet des moments essentiels de socialisation, de bien-être et d'apprentissage du vivre-ensemble, qui méritent une réflexion collective.

Dans un premier temps, cinq réunions de travail sont prévues. Elles réuniront des enseignants, des membres de la vie scolaire, des professionnels de l'équipe Pas à Pas, des élèves élus, des représentants de parents d'élèves ainsi que la direction.

L'objectif de ce groupe est d'établir un diagnostic partagé, d'identifier les points forts et les axes d'amélioration, puis de formuler des propositions concrètes visant à améliorer la qualité des temps de récréation pour l'ensemble des élèves.

6. Présentation du budget

Jorge Torres, le nouveau directeur financier, se présente. Il a pris ses fonctions en février 2026.

La plupart des contrôles sont effectués manuellement et prennent donc du temps. Un projet de numérisation et d'intégration des systèmes est en cours.

Recettes d'exploitation. L'établissement a décidé de ne pas augmenter les frais de scolarité mensuels après la pandémie, mais toutes les autres dépenses ont augmenté.

La légère augmentation en 2026 est due à la hausse du nombre d'élèves par rapport à 2023-2024.

L'augmentation des charges d'exploitation, supérieure en pourcentage à celle des recettes, s'explique principalement par la hausse des coûts de main-d'œuvre, mais elle résulte de plusieurs facteurs :

- Coût annuel de 365 000 M\$ suite à l'amélioration des conditions de travail et aux négociations collectives.
- Augmentation de l'AEFE : suite à la réforme financière de l'AEFE à partir de 2026, il est demandé aux établissements de prendre en charge une partie de la pension civile (cotisation de retraite) des enseignants en détachement. Cette année, le coût s'est élevé à 142 000 M\$, soit 35 % ; l'année prochaine, en 2027, il atteindra 350 000 M\$, soit 50 % de ce coût. Il devrait se stabiliser à ce pourcentage.
- Les charges sociales ont augmenté cette année de 57 000 M\$
- Les services de conseil engagés pour suivre les recommandations de la MAC pour un montant de 40 000 M\$
- Amendes et autres pour un montant de 260 000 M\$

El déficit anual de 2026 es de aproximadamente M\$ 565.000

La solution passe par :

- Augmentation des recettes : le nombre d'inscriptions et/ou les frais de scolarité d'ici 2027.
- Réduction des dépenses : optimisation des coûts de personnel et des frais généraux.
- Financement bancaire pour le capital d'exploitation.

En ce qui concerne l'entretien des infrastructures, Roxana Casas-Cordero, professeure de maternelle demande : comment le budget consacré aux infrastructures a-t-il été dépensé ?

Projet de rénovation de la maternelle. Mme Casas-Cordero, demande s'il est possible d'intégrer des enseignantes de maternelle au groupe de travail. On lui explique que des représentantes seront invitées afin de recueillir leur avis pédagogique.

Une élève élue demande quand le troisième étage sera mis en service. On lui répond que l'on travaille à son ouverture en 2027.

Question de M. Cristian Morales, représentant des parents :

- Dans le projet du troisième étage, un ascenseur a-t-il été prévu ? NON
- À quoi correspondent les dépenses de 260 000 M\$ inscrites au poste « Amendes et autres » ?

Il s'agit de dépenses liées à des amendes en matière de travail et d'éducation, ainsi qu'à des provisions et des indemnités.

Question de M. Adrien Marques, représentant des professeurs : Le budget est-il voté au Conseil d'Établissement ? En France, c'est généralement le cas, mais dans l'établissement, il est voté lors de l'Assemblée Générale annuelle de la Corporation. Mme Carrillo souligne le caractère positif de bénéficier cette année d'une présentation du budget lors du premier CE.

La possibilité de procéder au vote lors d'un CE n'est pas à l'ordre du jour.

7. Règlement Intérieur

Mesures prises

À compter du 18 mai, le règlement disciplinaire (RI) s'appliquera aux retards des élèves du secondaire.

- 5 retards : 1 heure de retenue à l'école.
- 6 retards : 2 heures de retenue à l'école, réparties sur différents créneaux horaires.
- 8 retards : lettre d'engagement avec convocation du tuteur légal.

Lettre d'engagement

Une lettre d'engagement sera signée lorsque l'élève et ses parents ou tuteurs devront prendre un engagement, dans laquelle les éléments suivants devront être précisés :

- A. Description détaillée du comportement ayant donné lieu à la prise d'engagement de la part de l'élève.
- B. Énumération des engagements pris par l'élève.
- C. Attestation selon laquelle, en cas de non-respect des engagements pris, le(la) proviseur(e) du Lycée aura le pouvoir de réexaminer le dossier et de décider, en fonction des antécédents, sanction liée à la conditionnalité, de ne pas renouveler l'inscription ou d'expulser l'élève.

Nous comptons sur les élèves élus pour communiquer l'information aux élèves au sujet des nouvelles mesures de retards.

Les surveillants de la Vie scolaire informeront par écrit les parents et feront le tour des salles de classe pour informer les élèves.

Les parents seront informés avant application des nouvelles mesures du Règlement Intérieur.

Aucun repas extérieur qu'il soit remis par les familles ou par un delivery ne sera accepté à la portée. Le lycée ne peut contrôler les contenus des paquets qui entrent dans l'établissement c'est pourquoi cette nouvelle mesure vient protéger nos élèves. D'autre part la gestion de la réception de ces paquets compliquent grandement l'organisation de la vie scolaire qui est destinée à d'autres tâches que la réception des paquets. Bien sûr, à titre exceptionnel, en accord avec la direction du cycle, les élèves avec PAI pourront recevoir leur paquet.

Une question est posée concernant l'usage du téléphone qui a été règlementé récemment et encore réduit.

Un enseignant souligne que le téléphone peut être un outil pédagogique utile et pertinent.

Ce à quoi un parent répond que si l'usage est interdit il doit l'être en toutes circonstances. Une élève présente exprime son désaccord et explique que dans ce cas, son usage est restreint et toujours sous contrôle.

8. Questions diverses :

1. Amélioration des canaux d'information généraux, notamment en cas d'urgence

M. Morales informe que les parents ont déploré la crise des informations contradictoires reçues lors de l'incident du graffiti annonçant un tiroteo. Ils ont, dit-il, dans leur grande majorité, approuvé la décision de la proviseure de maintenir le lycée ouvert ainsi que le communiqué clair qui avait été envoyé aux familles. Les parents n'ont pas compris la décision prise le lendemain par la Corporation, dans la précipitation, de fermer l'établissement et ont déploré la confusion générée par une communication qu'ils n'ont pas identifiée comme officielle.

La proviseure explique sa décision en rappelant que d'après les informations reçues par l'ambassade de France 700 établissements scolaires ont reçu des menaces de fusillade mais que seulement une soixantaine d'établissements ont fermé. La proviseure insiste sur les mesures éducatives et formatives qui doivent répondre à ce genre d'incident.

2. Le protocole à suivre en cas de menace humaine sera-t-il intégré au règlement intérieur ?

Un protocole d'information face aux risques d'attentats est disponible sur la page internet du lycée.

21 caméras ont été installées dans l'établissement. Il n'y a pas de visionnage en direct de des images que la chargée du Vivre Ensemble peut visionner en cas de protocole particulier pour résoudre certains cas.

A 20h35, le conseil d'établissement s'interrompt. Les questions suivantes seront à traiter au prochain conseil d'Etablissement

3. La salle de sport respecte-t-elle les normes de sécurité ? Les issues de secours sont-elles signalées ?
4. De nouvelles mesures ont-elles été mises en place à la suite de la promulgation de la loi n° 21.809 relatives à la cohabitation, au respect et au bien-être au sein des communautés éducatives (harcèlement) à l'école ?
5. A-t-on envisagé de mettre en place de nouvelles mesures de sécurité en plus de celles qui existent déjà ?